



Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230720-2023_162_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Surveillance provisoire du parking du Jura / Entreprise ONEPROTECTION / Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (SM - CF)</i>

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU le budget 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en œuvre une protection provisoire du parking du Jura,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé à la société ONEPROTECTION et analysé par les services techniques qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise ONEPROTECTION, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 13 590.00 € HT, soit 16 308.00 € TTC,

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** l'offre de la société ONEPROTECTION, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 13 590.00 € HT, soit 16 308.00 € TTC, concernant la surveillance provisoire du parking du Jura,
- ✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 20 juillet 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 21 juillet 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 21 juillet 2023.